

Notes sur l'église réformée de Foy

3^e et 4^e cahiers.

Votes sur l'église de
St Foy; 3^e partie

SHPVD

"un sac plein de ces pièces où le roi jurerait pour n'avoir pas à débaucher. C'est cet argent que le roi donna aux réformés de St Foy pour être ajoussé au bronze dont on devait faire la cloche de leur temple; de là, le nom argente de cette cloche qui a toujours maintenu, au clocher de l'église catholique.

"Mayenne dirigea ses forces sur Castillon, qu'il l'prit (1586) mais sans gloire. Les consuls de Sainte Foy y envoyèrent des secours, comme il fauvaient des volontaires qui marcherent sous les ordres du marquis de la Force à la bataille de Coutras (1587).⁽¹⁾

Henri de Navarre s'empressa de venir remettre la ville de St Foy dès le 25 octobre 1587, bien qu'il dut y repasser le 28; en autre il nomma le marquis de la Force gouverneur de la Basse-Gaule.

Après la mort de Henri III, Henri de Navarre ne fut proclamé roi de France que par ses coroligionnaires, assidus de quelques catholiques,

(1) Guinodin, p. 417, tom II.

et il fallait conquérir la partie de la France qui était au pouvoir de la Ligue ; les huguenots cependant ne minaient pas leurs efforts. "Dans un seul maison des environs de Sainte-Foy¹⁾, "le chef de famille, Symphorien de Placéan, ses huit fils, "cousins et ses deux frères, les sires de la Haaille et de Margarit, courraient le roi de leurs spécié²⁾."

En 1594, Henri IV frassait au catholicisme prétendant que Paris valait bien une messe. Tout en se réduire les dernières résistances des ligueurs, il délaissait les intérêts de ses anciens coreligionnaires ; un conseil des églises réformées de France s'assembla à Sainte-Foy le 17 mai 1597, sous la présidence du sieur de Cazet.³⁾ La France protestante, des quatre-vingt, dit que cette assemblée fut présidée par Beraud, ayant pour adjoint Bonard. Nous citerons comme membres de l'assemblée : Lanoue, M. Seigneuron, sieur de Buffon, avocat au parlement de Bordeaux, sénéchal de Casteljaloux.

SHPVD

¹⁾ Au nom Margat,
la France protestante
dit que Margat pasteur
à Nîmes, fut déchu à
cette assemblée.

¹⁾ Caris. fn. 12

²⁾ L'anthropos. Encyclopédie des sciences religieuses, art. Sciences

et il fallait vaincre la partie de la France qui était au pouvoir de la Ligue ; les huguenots cependant ne minaient pas leurs efforts. "Dans une seule maison des environs de Sainte-Foy" (1), "le chef de famille, le sympathique de Blacalan, ses huit fils cadets et ses deux filles, les sires de la Haillie et de Marguerit, courraient le roi de leurs épiés." (2)

En 1594, Henri IV prétendait au catholicisme prétendant que Paris valait bien une messe. Tout entier à redire les dernières révoltes des huguenots, il délaissait les intérêts de ses anciens coreligionnaires ; un conseil des églises réformées de France

s'assembla à Sainte-Foy le 17 mai 1597, sous la présidence du sieur de Cazet. (3) La France protestante, dit frère Maag, dit que cette assemblée fut présidée par Beraud, ayant pour adjoint Eonard. Nous citurons comme membre de l'assemblée : Lanoue, V. Seigneuron, sieur de Buffon, avocat au parlement de Bordeaux, député de Casteljaloux.

(1) Coris, p. 12.

(2) Richer, Encyclopédie des sciences religieuses, art. Guerre, p. 772, fil. 10, Gauthier.

SHPVD

↑ Au nom de Mornet,
La France protestante
dit que Mornet, pasteur
à Nîmes, fut député à
cette assemblée.

On nomme "des délégués à l'assemblée de Chatellerault, qui devait avoir lieu le 15 juillet suivant".⁽¹⁾ Cette dernière assemblée est le modèle, avec quatre commissaires nommés par le roi, de préparer l'édit de Nantes qui accorde enfin aux protestants

Chapitre II.

SHPVD

Arrivé à l'est de Nantes il est temps d'interrrompre le cours des événements pour revenir un anciens et l'autre sur les partisans de l'église. Après le premier, Raymond de la Roche, nous n'en avons pas beaucoup d'autre avant 1555. C'est le sieur Lucos Hobé, dit aussi Belac, Soulac ou Seelac, dans ces temps troublés les partisans prenaient souvent un nom de guerre pour déjouer les recherches dont ils étaient l'objet. Les divers termes de ce partisan de l'église désignent probablement le nommé

⁽¹⁾ Ed. p. 12.

Campagne, prétendument frère auxiliaire à Bordeaux; c'est l'opinion de M.
L. Gaullier. Le nom de Soulac lui serait
venu de ce qu'il allait prêcher à Soulac,
et d'une affaire à laquelle il fut mêlé
dans cette localité. Lors d'un voyage qu'y
furent des religieuses de Bordeaux pour
prendre les bains de mer, il ne craignit
pas de favoriser la fuite de l'une d'elles
dont il était parent. Cette evasion fut
grand bruit. Le Parlement s'en occupa
et il est à présumer que le prêtre Cam-
paigne vint de Bordeaux à St. Foy
par raisons de prud'homie. Il arbitra une
certaine réputation même en dehors du
 cercle de ses coreligionnaires car, dans
une lettre que M. de l'Isle écrit au
roi en octobre 1560, on lit: "J'ay aussi en-
tendu que Théodore de Bèze et un
nomme Campagne, fort scavant à
ce qui on dit, ont été trouvés à une personne
près de Poitiers..."

En 1562, il faillit être poursuivi; plusieurs
de ses lettres avaient été trouvées au Nominal



de son collègue de Castillon, Noire Chas-
tagnes, et justifiaient l'accusation portée
contre lui, c'est d'avoir prêché et célébré la
Cène malgré la défense qui lui en avait
été faite.
Plus tard, Soulac est aidé à
St. Foy, par le pasteur Antoine Morel, dit
Delorme, dont on rencontre le nom en 1562
à 1578, et Cuisseau; ce dernier, fils d'un
suissier au parlement de Bordeaux, s'était
réfugié à St. Foy après la défaite de Vergt,
en 1562. Soulac paraît être pasteur de
St. Foy jusqu'en 1570.

Jacques Finet était pasteur de St. Foy
au moins en 1561, en 1577 il y est toujours
pasteur; les archives municipales con-
tiennent un demande de "M^e Jacques
Finet ministre qui est tout seul en bad.
épizy n'peut sahofare à icelle" (octob. 1577)
Le 3 janvier 1581 les consuls demandent
"s'il seroyt bon d'adaptes quelque place
de maison pour y dresser et bastir ung
temple pour prêcher, et . . . s'ilz deurdt
avoir ung autre ministre oultre celleuy qui

qui est en lad. ville". Il y avait cependant à ce moment un autre pasteur, M^e Chauffepied, depuis 1578, orydon-nous; mais peut-être n'était-il alors que pasteur adjoint et le consul ne mettait-il le nom de Finet en avant parce qu'êtant le plus ancien en âge et en charge. La vérité d'un pasteur étant moins préoccupante, un consul est délégué au synode lafin d'avoir un ministre pour seconder le s^r Finet (3 mars 1585.) En 1594 finit le ministère de M^e Chauffepied. "Les talents et des vertus l'avaient fait châines des citoyens. Cela-ci étaient... jaloux de le posséder" ¹²⁰. On lit en effet dans les archives: Monsieur de Chauffepied, notre ministre, a été mandé de se trouver au synode provincial de Saintonge qui se doit tenir le premier jour du mois prochain à Barbascula et... qu'il est à craindre qu'il soit redemandé par l'église de Maronne; il est décidé que les consuls et le conseil voient courir au synode, "au moins

⁽¹⁾ Synode fr. 413. tom. II.

SHPVD

" de rebuyr led. surs de Chauffepied, ty fere se
pult, et pour leur payement, tant de ses gages
que de ceux de Monsieur Finet, seront contrainctz
les habitans... par toutes voies et mesme
par execution de leurs biens ou d'emprisonne-
ment de leur personne."

Au commencement de 1587, un troisième
pasteur avait été nommé, M. Lambert Jean,
en 1597, il fut nommé comme pasteur de l'église
de St. Troy qui était peut-être une annexe de l'église
de St. Troy, à moins qu'on ait affaire à des homo-
mages. Jean Lambert fut nommé comme
pasteur de St. Troy en 1603, c'était un
homme distingué, il avait été éligié
au tricinie syndicat national tenu à Mon-
sieur

En 1597 et 1600 le surs Labadie était
pasteur de St. Troy, Jacques Finet y est
resté, semble-t-il, jusqu'en 1610, ce qui
lui aurait fait environ cinquante années
de service dans cette église.

Les pasteurs étaient payés par les dons des
fidèles et par des ordres spéciaux votés pour

SHPVD

era. Une délibération, celle du 2 novembre 1619, est relative à la levée d'une imposition de 725 l. sur la ville, Pincéville et "St Félix", "pour la nécessité et entretien des ouvrages de la paroisse de Dieu en la present ville et au gré qui il convient faire chez eun an en l'église de la present ville pour l'entretien d'icelle".

Dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, XXV. 545, on voit un état de la dépense que le Roi voulut et entend être faite en Janvier 1593 pour le S. O.

au sieur Jacques Fisiet à St Troy 200 écus
Jean Lambert à St Troy 200 écus

Cette somme de 200 écus ferait plus de 3000 francs de notre monnaie.

SHPVD

Nous ne connaissons pas un seul nom des anciens de l'église jardans cette période et les noms des autres fidèles nous sont à peu près inconnus. Nous croyons que nous avons déjà cité nous pourrons ajouter seulement : Jean Lasson, curé de St. Fay, qui se réfugia à Genève où il fut reçu l'engagé en 1569 et Pierre de Lacroix de Couronneau, paroisse de Ligerac ; il était consul de la ville de St. Fay, en 1551, nous noterons parmi ses vastes possessions, la maison, dite de Couronneau, avec jardin, située à St. Fay, dans la rue de Lafon, la moitié du droit de passage, au Port, et la maison noble de Coizac avec ses dépendances. Il avait épousé Ca. "theine de Thiran. Vif, qu'il laissa veuve " avant 1593, en ayant eu deux fils, l'un, Jean de Lacroix, curé, régisseur de Couronneau " pris pour femme Marguerite de Bonnières. " . Ces deux frères de Lacroix moururent " de mort tragique en l'an 1614 à Saint-Fay. (1) " Si modic. V. 7. Tom. III.

SHPVD

La circonscription de l'église comprenait tous les environs de St. Foy sauf que nous prissions en particulier les hameaux, les fraises du Canet, l'Avit-de-Bizac, et la Rouquette qui ont formé la commune de Port-St. Foy, faisaient partie de l'église.

La église réformée de France avaient tenu leur premier synode national à Paris, en 1559; une discipline et un confession de foi y avaient été élaborés de sorte que les églises étaient désormais reliées entre elles par un lien plus fort qu'auparavant.

"On appelaient alors églises brevettes celle qui possédaient un pasteur, des anciens, des diacres et une sorte de discipline. Toute cette organisation bien imparfaite encore n'existant pas, bien que la parole de Dieu fût régulièrement讲ue aux fidèles, l'église était seulement plantée à Bordeaux. St. Foy est beaucoup d'autant appartenant à cette dernière catégorie."

"Nous avons lu quelque part que l'église de St. Foy fut "brevetée" vers 1562 mais en
 11 Gaulliers. p. 177.

SHPVD

synode provincial s'étant réuni à St. Foy en novembre 1561, il nous semble que l'église de St. Foy devait être brûlée avant cette année d'au moins que les synodes pussent tenir leurs sessions dans les églises protestantes, ce que nous ne savons pas.

Le synode comptait parmi ses membres Michel Beraud, alors pasteur à Réalmont, plus tard, professeur à Montauban; Jacques Finet, pasteur à St. Foy; le pasteur Jacques Guineau, de la Bretagne, avec François Loiseau. Le synode représentait "la Toulouse", "Layenne et", "l'Limousin, ténèbreuse qui relevait des parlements de Toulouse et de Bordeaux".

Il y fut décidé qu'on élirait deux "chefs généraux, appelés protedevurs, pour le rehurt des parlements de Toulouse et de Bordeaux; chaque province, composée d'un certain nombre de colloques, nommait son chef ou colonel. Ces officiers devraient avoir sous leurs ordres les capi- bains élus par les églises; mais ceux ci ne pourraient rien faire ni dresser sans ordre du colonel, ni les colonels sans l'aven et

(¹) S. Gaullius, p. 334.

SHPVD

" mandement du chef de la province " le
 " tout pour conduire vers Sa Majesté les
 " forces des Eglises, si besoin estoit, et cependant
 " aussi pour estre sur leurs gardes et pour se
 " defendre si leurs adversaires persisteroient en
 " leurs massacres et entreprenaient de leur
 " courir sec." (Ch. de Bièze. t.I. p. 803)

Denis Dayez, seigneur de Noetmy, ...
 fut élu chef à la Haute-Garonne pour
 le parlement de Bordeaux, et M. de Peyre
 pour les provinces du royaume de Toulouse.

Il fut décidé que "pour mieux con-
 tenir les peuples par bonnes et sévères
 remontrances", il n'y aurait plus qu'un
 "partout dans chaque place, sauf pour les
 villes de Bordeaux et d'Agen, qu'on dresserait
 " de communes pour réprimer les actes de violence
 attendu que les seules armes de la religion
 devaient être spirituelles. On défendit éclai-
 " rement le bris des statues, la suppression
 " des marques d'idolâtrie appartenant
 " aux seuls magistrats".¹⁴

SHPVE

Les désordres qui avaient provoqué le
 14. S. Gaullier. p. 334 et 335.

synode de St. Foy, continuèrent de part et d'autre
l'apôtre comme avant; cependant l'encé mêm
du mal finit par amener une défection qui
aboutit à l'éclat de janvier.

En 1578, l'église de St. Foy reçut le nouveau
synode national qui siéga du 2 au 16 février.
Il tint ses séances dans la maison des Ursulines
appartenant maintenant à Madame Deuc
Deffarges. Le pasteur Merlin en fut le modérateur.

Parmi les assistants on remarquait
Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Curenne
(parce que Curenne) comme commissaire
du roi de Navarre; Henri de Condé, et le "juge"

des magistrats et les conseils de Sainte-Foy "tenuer
à l'honneur de leur présence cette assemblée

Ont été cités comme présents, parmi les autorités
de St. Foy: Simon de Lajonie, Renaud Bourguignon
Etienne Bernard, Marguerite, Jean Boelvoigne,
Guillelmus Labrouche.

"L'ordre de l'isye avait envoyé une lettre qui fut lue en
"assemblée générale et dans laquelle il recommandait "de
"tenir en garde contre ceux qui voudraient remplacer le
"pastorat par la politique. Henri de Condé, après être justifié, fut admis à la
communion. Le synode ordonna enfin un jeûne universel qui
fut célébré le 25 mars suivant." 16

17 Coriol. 1. 10

L'temple ou plébit le local pour le culte
qui servait aux protestants n'était pas dans
ni commode; nous n'avons trouvé d'autre
indice sur son emplacement qu'une décision
portant que le sol de diamé et les vacants
appartenant à la ville devront vendus ou
affirmé et qu'on pourra faire "bastir
loutieques le long de la grand ehee et

l'absence d'un temple,
Digne de ce nom.
Inoccupé les
espace. Les arches
municipales mentionnent
à la date de 14 novembre
1582 que les ministres
veulent demander
leur conseil à cause
qu'ils ne peuvent
être prêts de leurs
gagné d'autre pour
ce que il n'y point
de temple." joignent le temple" (10 décembre 1584.)

Pendant l'année 1584, les protestants
de Sainte-Foy "protégés par le repos qui ré-
gnait en Guenne et par cette foule de gens
d'éclat qui se trouvaient pour ainsi dire,
incessamment dans leurs murs, et y appor-
taient l'abondance, profitèrent de ce
moment favorable pour exécuter le projet
adopté par délibération des conseils le

3 janvier 1581 dont nous avons déjà parlé
19 février 1582 et 21 février 1584, à cons-
truire un temple".¹⁾ Le 14 novembre de
l'année dernière, acte est fait d'une maison
à raison de 300 ieu. "pour l'édification
d'ung temple". "Les habitants de Sainte-Foy,
¹⁾ Guinodier, p. 414, tome II



poussi par le pasteur Phaupied, se mirent
 à l'œuvre et commencèrent à édifier, en 1585.
 Le monument qui devait marquer aux
 yeux de la postérité l'installation définitive
 de la Réforme dans la ville. Mais déjà la
 ligue poussait à une guerre à mort contre les
 protestants.¹⁾ Les archives municipales
 contiennent la relation de ce que, en 1587,
 la guerre civile continuant et commençant
 à sortir de la peste, qui commençait en cette
 ville le XXII^e de juillet an mil V^e quatre-vingt-
 six, et la famine commençant à nous
 poursuivre, fîmes résolution, en reconnois-
 sance de ce qu'il plaisoit à notre Dieu
 monstre l'affection sur nous pour raison
 de lad. maladie pestifère, de batisse le
 temple; ce qui ayant été arrêté Monsieur
 Lambert, maistre de la paroisse de Dieue
 en cette église, y ayant été reçu au com-
 mencement de lad. année 1587, point
 charge de conduire et advenir de son
 pouvoir led. affaire...; lequel temple
 fut en tel point le XXVIII^e de juing an.
 1) Corit. p. 11.

SHPVD

"en 1587 que on commença à y prêcher et
"administrer les sacrements de la cène et de
"l'extreme". (sans date)

"Les travaux interrompus furent repris
"en 1594 et le temple achevé à la fin du dixième
"siècle."

De bonne heure, le réformé M. Toy ayant
songé à l'instruction populaire. Dès le 13 juillet
1589 la direction des écoles fut confiée à Pierre
Lafosse auquel on donna la maison de la
Commanderie (maison des Templiers). M.
Lafosse devait avoir avec lui un autre régent,
enseigner gratuitement les enfants pauvres
et percevoir seulement 12 à 6 d.t. des
autres enfants.

On comprendra que les documents de
statistique de ce temps-là sont rares. Tout
ce que nous en savons, au point de vue de
la population, vient d'un rapport du
parlement de Bordeaux, écrit en 1589,
qui constate qu'il n'y avait alors dans
M. Toy, que 25 familles qui fréquentaient encore
la messe sur 3000 âmes de population totale.
A. Coris. p. 11.

SHPVD

2^e partie.
De l'édit de Nantes à sa révocation.

Chapitre VI.

Avec l'édit de Nantes, les Réformés purent sur ce qui leur échut dans certains lieux spécifiques et jouiront des avantages que leur accordaient les prédictes États ; leurs pasteurs recevaient des subventions de l'Etat et ils avaient le droit de lever des taxes sur eux-mêmes pour les besoins de leurs églises tout en payant les dîmes qu'elle du tiers état fournaient à la ville de Paris pour le clergé catholique. Il était assuré à tous ceux de la bourgeoisie et de la noblesse avec Réforme des places de siège dont l'abrogation due à Brault et plusieurs autres depuis, les plus importantes étaient Saumur, La Rochelle et Montauban ; dans la vallée 31 de l'édit précisément à la nomination d'inspecteurs ces places étaient Bergerac, La force ^{St. T.}, Castillon. Chaque parlement comptait une chambre composée en nombre égal de juges catholiques et réformés pour les réclamations des uns contre les autres. C'est Jacques de Durfort, Guinodier. p. 418.

SHPVD

Chavalié, marquis de Duras, qui rendit compte à Henri IV¹ le 6 mai 1600, de l'élection qui avait été faite à Sainte-Foy la grande des membres qui devaient composer au parlement de Bordeaux la chambre à l'Est.²

En 1601 Michel Nérault fut député par le Haut-Languedoc à l'Assemblée politique de Sainte-Foy, qui l'choisit pour vice-président.³

Après l'assassinat de Henri IV l'inquiétude réparut chez les protestants; un autre esprit prédominait à la cour, les projets du jeu roi étaient abandonnés, Bullion était renvoyé, et quand on apprit le prochain mariage du jeune roi avec une princesse espagnole, une véritable consternation se répandit; on crut revenir aux mauvais jours de la Ligue; aussi nul ne s'annonera si les protestants de réunissaient de temps en temps pour arrêter la ligne de conduite qu'ils devaient tenir. Notons parmi les assemblées qui eurent lieu vers cette époque, celle de Saumur, en 1611, où nous remarquons le pasteur Hocquière, de St-Foy, avec La Case, de Tanyas, Banguy, pr.

¹ Guinodis, p. Cuitot est au service de la France protestante de M. le Daug.

² Haag. France protestante

SHPVD

sur à Conneins, Mariald, avocat au parlement de Bordeaux; le colloque de 1613, pris à St^e Troy, présidé par François de Lusignan, ch^e nequel assistent: Castelnau, de Bergouez, de la Gard, de Conneins, d'Agos^e, de Chambret, de Cironneau, les ministres Hespinier, de Sainte Troy, Du Luc, de Bergerac, Constant, de Monflanquin et Salmon, de Chambret, les avocats La Vouaille, Mermot, Dubuc et Tordillac; à l'assemblée de St^e Troy, en octobre 1615, où se trouvaient le duc de Rohan, Château-Ruf, Faras et autres chefs réformés; le marquis de la Force s'oppose autant qu'il peut à une discussion violente, il réussit en partie⁽²⁾.

Quand il fallut élire les membres de l'assemblée de la Rochelle, Jacques de Durfort, chevalier, marquis de Duras "présida avec le marquis de La Force, les électuaires à Sainte-Troy-la-Grande, en 1617 pour nommer des députés... Cela est une preuve que le marquis de Duras était resté dans la religion protestante quoiqu'il eût tenu dans le rang des catholiques."⁽³⁾

SHPVD

*L'inquisition au grandeur des royaumes, les
(1) Haute-France protestante. (2) Simodet, p. 418*

Le sieur de Ponchat
ne tente pas à ajouter
(France protestante)
"marche de Castelnau, par le sieur de Ponchat
ou Ponchat, il me réussit pas, et le sieur de
Castelnau eut l'honneur d'être nommé à
la présidence de l'assemblée de la Rochelle".
L'inquiétude augmentant toujours, les

consuls proposerent le 10 janvier 1621, d'é-
tendre les fortifications, "attendant que le
communopopulaire tient pour certain
qu'on veut entreprendre sur les villes qu'y
fouit profection de la religion réformée comme
nous faisons". Le 17 janvier 1621, les consuls
reçurent une lettre de l'assemblée de la Rochelle
les invitant à fortifier la ville, une autre
lettre d'avril 1621 les prouverait "que le roi im-
molaient entre dans aucun accommodement
avec les réformés au sujet de l'état de 1617". Le ci-
-toys de cette ville se mirent alors en état de défense".⁽¹⁾

Dès le 7 mars, une décision fut prise portant
que l'on traitera avec un maître fondateur de la
ville pour avoir des pièces d'artillerie, comme
le gros canon qu'ils ont est d'une telle grosseur
que il est de tout inutile, la compagnie a trouvé

SHPVD

⁽¹⁾ Guimard, p. 420.

bon qu'il soit refondue et d'celluy en tressaut
d'autres pieces", et que on demande de la "mi-
haie" pour faire plusieurs pieces d'artillerie.

Le 21 mars le calibre des deux pieces est fini : une
partie sera du calibre d'un ball de 4 livres et
l'autre partie du calibre d'une balle de 2 livres.

Au milieu de cette effervescence, M. de
Loupozereau, député des églises réformées de Béard
demanda des secours aux protestants de St Foy,
il représente "l'affliction qu'alarmante en
laquelle est de present ledit pays de Béard
et une choseung d'icelluy en particularies est ce
à cause de la religion réformée, à laquelle
ils font profession"; il est décidé de se réunir
sur les autres églises de la province et d'après
les résolutions prises dans l'assemblée générale
convoyée à la Rochelle (12 avril) nous ne
savons à quelle date mais vraisemblablement
en ce mois d'avril 1621 une assemblée a lieu
à St Foy en présence de M. M. le Rohan de
Chevillon et le Monpouillan. M. de Rohan
rapporte que le Conseil de Roi "est isolé à peines
mal au de la Religion et les églises réformées
qui sont en France"; il est décidé qu'on tâchera
de faire



de réconcilier le Roi avec M. de Pardailhan
et M. de Théobon avec M. de Monpouillan.
Une assemblée de religieux asssemblés à
Bergerac, venus dans les premiers jours de juin
(le 5^e), se déclare encore en rébellion ouverte,
les consuls de Sainte-Foy s'y étaient faits
représenter par le sieur de la Seguinière, avoient
désiré ne voulois dans leur ville d'autre
gouverneur que Théobon (Charles de L'Hoëfond
de Saint-Angel), gendre de Pardailhan,
contrairement aux vœux de celui-ci, et promis
"de bien le seconder." (2) Le 9^e juin une
délibération de la jurade décide qu'on
fera brûler sept maisons sur les bastions,
afin d'avoir moyen de faire faire la garde
de la ville pour mieux empêcher une
surprise de l'adversaire et y loger dans
celles des soldats la nuit.

SHPVD

Répondant Louis XIII était parti "de
Fontainebleau le 29 avril pour aller combattre
les réformés. Il ne trouva de résistance que
qu'à Saint-Jean-d'Angely, où Soulire (père
du duc de Rohan) soutint vaillamment un
(1) le 5 mai d'après la tradition municipale
(2) Guinodier, p. 120.

"Siège de vingt-deux jours.

"Craint que il était rétenu devant cette place
"Le roi reçut son commissaire de Pardailhan, qui
"lui donnait l'assurance de sa fidélité et
"lui faisait l'offre de ses services".⁽¹⁾

Pendant que Louis XIII et le Ligueur Savoysard
"l'épuvantable" prévaut l'assassinat et Pardailhan
"cherchait encore à augmenter les bruits et à
"soulever la troupe. L'offrayé, les consuls de
"Sainte-Foy, Lajoune, Feugnac et J. Capelle
"s'adressent à la Force (lettres du 1^{er} juillet)
"qui était avec ses deux fils chef de l'armée
"protestante. Après lui avoir déclaré qu'il
"leur est impossible de résister, l'ordre . . .

Pardailhan envoiait Mazarin de Feuillas
"pour instruire le roi et l'assurer du déroulement
"de la ville".⁽²⁾ Pardailhan renigrait le roi
"à Contras (8 juillet) et après avoir parlé
"au nom des conseils, il parla en son nom
"formel et assura le roi de son absolu dévou-
"ment".⁽³⁾

"Ce fut au château de Mozirès que le roi vint
"s'arrêter le 12 juillet tandis que toute la cour
(1) J. de G. Lapeyrière, "L'ordre d'infanterie", p. 204 et 205.
(2) Louis, p. 17 et 18.

SHPVD

allait loger dans Sainte-Troy.²⁾
 "Pour ne pas laisser suspecter leur amitié pour le
 trône, les conseils de Sainte-Troy demandèrent au
 roi un renfort de garnison. De nos hommes de plus,
 s'engageant à les nourrir et à les solder. Mais Louis
 ne pouvait les satisfaire : ses troupes n'étaient
 "pas trop nombreuses devant Montauban."³⁾
 "Il ne put que leur permettre de fortifier encore
 la ville."⁴⁾

Ayant reçu les assurances de fidélité de la ville
 Louis XIII poursuivit sa route via Bergerac et
 Montauban en menant avec lui Gardaillan
 Chéron, qui remplaçait son beau-frère
 comme gouverneur de Sainte-Troy, et son beau-
 frère, Arnaud d'Ormea de Bocse, marquis
 de Mirambeau, "firent travailler à fortifier
 la ville et creusèrent, hors de l'enceinte, trois
 mille brasses de fossés, nouveaux renforts de
 puissants rebouchements de terre".⁵⁾

C'est au siège de Montauban que fut tué en
 défendant la ville, le capitaine Du Ruy, de St. Troy.
 Mirambeau était allé prendre le commandement
 de Montauban, sur la Garonne. Après le lever

SHP.

(1) John Detomas. - Abord.
 (3) Cours. p. 18;

(2) Guiraud. p. 421

(4) L. de Blangy. Le Projet d'Invasion. p. 326

de siège de Montauban, laisse prendre Montauban
par l'armée royale; le citoyens de Sainte-Foy,
au contraire, avaient pressé les marquis de
Castelnau et de Monpouillan de quitter
la Rochelle et de venir au péril d'eux. L'un a
le commandement à la campagne, l'autre
celui des gens de pied. Ils ne restent pas seuls,
formant un dessin en l'ontant, où était pendant
le siège de Montauban, la compagnie des gens
d'armes du comte de Ligner, de la baillerie
en pieces et restent dans Sainte-Foy⁽¹⁾; puis
ils mandent (12 décembre 1621) au marquis de
la Force à Montauban de precipiter son départ
pour leur porter aide, que bien des gens de joindront
à eux s'il vient dans leurs murs. La force affronte
tous les émeutes tenus sur sa route par l'armée royale
laisse dans le Basque-Savoyen par Louis XIII,
qui était retourné à Paris, arrive à Sainte-Foy,
où il est accueilli avec enthousiasme.

Dévoué au profit par le trahison de Miramont
et la conduite de Noce Pardaillan son père,
assassiné de peu; par son frère d'origine, d'honneur,
à cause des préjudices qu'il avait portés aux reli-

⁽¹⁾ Guise, p. 421, tom. II.

SHPVD

giornaires, Thibon n'eut plus qu'un pouvoir
secondaire dans Sainte Foy. L'autorité du
prévôt, confiée au marquis de la Force,
il convoqua une assemblée générale à l'hôtel
de ville. Après l'invocation du nom de Dieu:

Il reprisuta à la compagnie qui n'y a nul
diesel qui ne tache l'estat piteux et despo-
rable auquel maintenant toute les eglises
de cest province sont réduites, excepté celle-ci
que Dieu a recueillies en ayde, lorsque par
esperance, les ennemis de Dieu croient
aussi la dissiper et détruire, comme aux
autres, et ouvrir leur évasion et profiter
sur nous comme ils ont fait sur eux, leurs
ayant fait des grades leurs villes de tous
ornemens, mis leurs cinquante bast, leurs murs
par terre, leurs maisons à sac, eur, leurs
femmes et enfans, à l'ail, au feu et au sang.
Bref, ils ont transformé leurs parades, barothes
en déracs, leurs magnifiques cités en despo-
rables cimetières.

Il termina en exhortant la conseil, juroz
et habitants à s'empresso de mettre cette

SHPVD

"ville en état de résister aux assauts".¹ (2 janvier 1822)
A l'instar des commissaires furent nommés
"pour amasser le blé et le vin dans les maisons
nobles de la banlieue; et La Force fut nommé
"la compagnie du sieur d'Arscon".² (15 janvier)

Leurs Mirambeau revint à Sainte-Foy, après
la reddition de Montrouge, il fut regardé avec
suspicion. Nous ne savons si les griefs des pa-
sifants étaient fondés; il se peut que non; mai
soujours est-il que Mirambeau s'entendait
bienôt avec le duc d'Urbino qui commen-
çait pour le roi en Guerre, et obtint de
l'argent, et du hommier qu'il causa au château
de la Haute, près de Toulouse, où il passa les
premiers mois de 1822. C'est là qu'il organisa
un projet de surprise de la ville de Sainte-Foy.

Comme il a été dit, Chabot était deve-
nu suspect lui aussi. Mirambeau comptait
sur une faiblesse de son beau-frère, ou d'accord
avec lui; on ne sait au juste, lui envoya une
lettre où il lui proposait de livrer la place³; 3.
Voici comment L. de H. Lapeyre raconte la chose:
"Pour faire parvenir sa lettre, Mirambeau la

¹ Guimard. Jr. 431 et 432.
² Z. de H. Lapeyre Jr. 366.

SHPVD

confia secrètement à une paysanne qui, l'après-matin, allait à Sainte-Foy, vendre du lait de porc en perte.

La laitière lui avait promis d'être discrète. Mais quel tonront pouvait empêcher une laitière de parler. Bref comme elle tenait son lait chez l'un des conseils dont la maison se trouvait faisant le coin de la rue Perrine et de la grand'Rue, elle ne put s'empêcher de dire à la bonne que elle devait se hâter parce qu'elle avait une lettre importante à remettre.

Le Conseil entendit le propos et tout aussitôt se présenta.

— Vous portez une lettre, laitière ?

— Oui, Monsieur le Conseil.

— Let à qui donc ?

— On m'a recommandé le secret fut la Justice, ainsi c'est tout à fait entre nous ; j'ai à remettre cette lettre à M. Théobon.

— À Monsieur le marquis de Théobon ?

— À lui-même.

— Mais, ma bonne, Monsieur de Théobon n'est pas loin de chez. Pour le voir il vous

SHPVD

"faut attendre plusieurs heures. Donnez-moi
 "donc cette lettre. Je verrai monsieur de
 "Thiébouen dans la journée à l'hôtel de ville,
 "et je me charge de la lui remettre moi-même.
 "la naïve laitière, charmée de la complais-
 "ance du conseil, lui remit la lettre et son
 "alla toute heureuse. A peine eut-elle tourné
 "les talons que le conseil rentra dans son cabinet,
 "prit connaissance de la missive".
 "Cette affaire donne de la peine, on assemble
 "la maison de ville où fut appelé le tiers
 "de Thiébouen. Il voit la lettre et dit clai-
 "rement qu'il connaît bien que c'est son
 "beau-frère, mais proteste que c'est un arti-
 "fice malicieux de sa part, qu'en aucun
 "cas il soit bien qu'ils sont mal ensemble. Le
 "complot avorté, le marquis de La Force
 "apaise le peuple en lui représentant que
 "il est arrivé de voir que c'est une industrie pour
 "tâcher de le diviser"²⁾. Il est décidé à la
 "même réunion que M. de Laforce gouvernera
 "la ville jusqu'à ce que M. de Thiébouen se
 soit fait tirer de cette accusation. Thiébouen se retrouva
 "alors dans son bureau à l'hôtel de ville. p. 366 et 367.
 "2. Guinodin; d'après les archives communales; délibération du 22 juill. 1822.

SHPVD

SHPVD

C'est raisonnablement pour apres cette scime que
 "de la force grande fait le plus de mal. La force
 "de la force grande fait le plus de mal." p. 164.
 D'apresant, la Force, oblige de se transporter
 "sur divers points de la Basse-Gironne, ne
 "provoit pas gouverner Sainte-Foy : Chiebon
 "venait encore de perdre la confiance et on
 "ne se souciait plus de la donner à d'autres
 "chefs de troupes. En consequence, les bon-
 "ges, assemblés à l'hôtel de ville (mars 1622)
 "delibérerent, avec l'admission du marquis,
 "qu'en conformité des priviléges de la ville
 "les conseils seraient seuls reconus gouverneurs;
 "Ils assurèrent et protestèrent devant Dieu de
 "maintenir, envers et contre tous, les dits
 "seins conseils et leur gouvernement; et
 "parce qu'à raison de ce gouvernement, les
 "dits seins conseils et plusieurs habitans en
 "leur particularité pourroient être à l'avoir
 "inquiétés et molestés, tous aussi ont protesté,
 "assuré et juri devant Dieu, de défendre les
 "dits seins conseils et habitans de l'injuste
 "opression, laquelle, à raison de ce, leur
 "pourroit être faite, et pour cet effect, em-
 "ployer leurs vies et biens en repoussant la
 "force par la force. Ce bessoin est et si on
 "l'aprendra l'aprendre... Un peu du planifiant de l'Agenais. p. 164.

(B) Guinodie. p. 172 et 173

contingence des choses tardes et y avoit despace,
ont tous promis de contribuer liberalement et
franchement, obacem sa geste part, prouer
pourvienne ledict prouer, l'intercession de tous
n'avoit autre que à se vouloir conserver pour
la glore de Dieu, bien et servir du roy, auquel
aussi nous prouisions tous devant le grand
Dieu tre très humble, très fidele et très
obedient serviteur, suivent 60 signatures.¹⁾

Ces événements auxquels il faut joindre dans
la vallée la prise de Laffay et de Montravel
par les troupes royautes, causaient le trouble
dans les esprits et le feu courrait dans la cendre ;
aussi le roi se détermina-t-il à reprendre la campagne.

Il peine avoit-il passé à Paris cinquante
jours que dès la fin de mars (1622) il partit²⁾,
la force qu'il précipitamment Clavrac
pour se rendre à Sainte Foy.³⁾ À sa sortie de
Clavrac, on lui remet une lettre d'Andraut,
conseiller au parlement de Bordeaux et membre
de la Ville au Clore, secrétaire d'Etat, tendant
à demander un accommodement avec la
Majorité au sujet de la ville de Sainte Foy ;

¹⁾ V. le Compte que la Force tient avec la ville de Laffay, tom. II, p. 178 et
²⁾ V. p. 179, p. 376.

SHPVD

il n'avoit pas devoir y répondre avant d'être
arrivé dans cette ville; il le fait venir par le
porteur de lettres et charge les deux de Bourgolles,
de Beynac et plusieurs autres de préparer
pour leurs amis à venir assister Sainte-Foy et
mener avec eux la plus grosse troupe d'hommes
armés et d'arquebusiers. Rentré à sa desti-
nation, il dépêche d'autres emissaires de tout
côté, on lui promet merveille, tout le monde
est disposé à secourir Sainte-Foy. Fais de
cette défense, la force assiège l'établissement
de la Basse, dans la personne des Léves, à la
Ville-aux-Dames, pour entendre ses propositions;
il mande à Thibon de l'y trouver aussi....
Le jour convenu, la force arrive à la Basse
avec les principaux de la noblesse et les
consuls; Thibon ne se présente pas.

SHPVD

La partie se séparèrent sans être convenus
de rien. Le prince de Condé et le duc d'Urb
s'approchèrent de Sainte-Foy; la garnison de
cette ville sortit gaillardement pour accompa-
gner, laissant sur le rempart la personne inu-

• ble, et même de son ennemi pour donner à
 " soupçonner aux assiégeants qu'ils avaient affairé
 " à forte partie. La mêlée fut très-âpre; les
 " soldats du roi, sortis de trop près, commencèrent
 " à fuir et le régiment des gardes ne les eut
 " appuyés; ils revinrent à la charge; le choc
 " fut violent, plus de 300 d'entre eux moururent
 " la poussière; mais ils forcèrent les ennemis à
 " reculer le talon dans la ville.⁽¹⁾ Le secrétaire
 " d'Estoc cherche à renouer les négociations, mais
 " la force lui fait dire par son parlementaire
 " qu'il ne faut plus de détours, et que si l'on
 " prend l'étonner par ces approches, que l'on
 " se trompe, et doivent ordonner à leurs compa-
 " gne de faire mieux; qu'ils ne tiennent point
 " pied devant les tirs."⁽²⁾

Pour s'exprimer ainsi, le marquis ne se
 trouvait pas dans une alternative extrême;
 aucun de ceux dont l'assistance lui avait été
 assurée ne l'avait rendue; puis son frère, le
 marquis de Castelnau, et les deux de Bourzolles
 et de Beynac ne purent entre dans leur Toy;
 les parages étaient interceptés.

⁽¹⁾ Voir Duplessis-Hist. de Louis XIII. t. I. p. 217. Clément. hist. t. II. p. 202.
⁽²⁾ Clément. t. II. p. 202, 206 & 203.

SHPVD

" Il n'est pas crovable la nécessité qui estoient
 dans cette ville ; les fortifications en sont imparfaites,
 le siège partie de hommes qu'il y falloit ne
 s'y trouvoit pas, car la capitulation de Comines
 l'avoit pris de toutes les meilleures soldats ;
 fort peu de munitions, de l'artillerie mais trois
 grands moulins à chevaux ... furent de
 malfaits qu'ils étoient inutiles " (1)

" Les assiégeants ne se doutaient pas de
 cette pruderie, et ils se disposaient à investir
 la ville de toute part. Pour couper toute
 communication avec le pays voisin (le port),
 le prince de Condé ordonna à quelques
 régiments de traverser la rivière et de s'en
 faire. La force est présente à temps, il
 donne la mission à deux de ses corps -
 " qu'il de se transporter sur le lieu et de les
 incendier s'ils sont trop pressés par l'ennemi.
 Plusieurs maisons étoient en feu, indien
 de la bonne conterance des assiégez, lorsque
 la Ville aux élus accepta d'entrer dans la
 ville sur la parole du marquis pour traiter
 avec lui. Le conseil sont appeler pour prendre
 f aux pourparlers.

(1) Clément. tom II. p. 206.

SHPVD

"Il fut convenu que la ville demeurerait dans son entier avec ce qui étoit de vieilles fortifications, et que le roi se contenteroit seulement de la démolition des nouvelles, qu'il n'y avoit fait ni citadelle ni idéal, que les Allobroges donnerent abolition générale à tous ceux qui avoient attisés le siège de la Force, qu'ils ne pourroient être recherchés de quelle sorte de crimes adamur en fait de guerre".

"Bassompierre entra dans la ville le 25 mai pour faire l'avis aux garnisons. Louis XIII entra le lendemain, il logea dans une maison qui est encore flanquée de la vieille tour d'autrefour; elle fait coin entre les anciennes rues Perrine et de la Hôte. N° 4, rue Perrine au bout du bas de la place de l'opéra. Il y eut deux procureurs syndics, l'un protestant et l'autre catholique. Des six conseils nommés d'abord par le bourgeois de la ville,
 1) Caumont Tome II p. 203
 2) Guinodier Tome II p. 427

SHPVD

L'duc d'Elpernon s'arrogea le droit d'en choisir trois. le 11 mars 1623 eut lieu la proclamation de l'arrondissement d'Henri de Bonnières, éluys, désigné par M. d'Elpernon pour exercer la charge de premier consul, qui suivant la volonté du roi, devait être catholique. Les actes des communautés furent alors arrêtés qui défaisaient les catholiques dans la ville ou pouvoient se présenter, pour la formation de la junte, dans la juridiction ecclésiale des protestants silencieusement bâtant (16 novembre 1632).

Le 27 décembre 1629 mention est faite dans les registres de la ville d'un arrêt du Parlement obtenu par le duc de Sancy, commandant de la ville, "ce dix et mar-
quillies de l'echiquier catholique", au nom duquel les habitants seront contraints de contribuer aux deux tiers des frais de reconstruction de l'église, l'autre tiers devant être payé par le curé; il est décidé de faire valoir que les habitants "pour l'profession de la Religion réformée, réservent au nom de dieu" et qu'à ce titre ils sont

" elements de contribuer à lad. construction
 Au pied d'une requête adressée au due
 d'Espalion, par les consuls catholiques, se
 trouve une ordonnance portant que "les
 " Consuls et jurois catholiques prandront leur
 " rang et place, aux assemblées que se feront
 " pour le service du Roy et les affaires du public,
 " à la main droite et celle de la Religion
 " prétendue réformée à la gauche; que
 " les voix et opinions se recevront al-
 " ternativement d'une part et d'autre,
 " commençant à la droite et finir à la
 " gauche, et ainsi successivement,
 " et que les députations qui il conviendra
 " faire ay- appris seront composées es-
 " gallement de personnes de l'une et
 " l'autre religion"; les lettres et papiers
 " feront office de temple et transportés au
 " lieu où se tient le greffe de lad. ville, en
 " attendant que la maison commune
 " soit accommodée... , et l'adverses la jure de
 " sera composé également de personnes de
 " l'une et l'autre religion", à défaut de catholiques

SHPVD

dans la ville," ou pouvoit en prendre de la
jurisdiction et mesme des exécutions,
"selon est l'usage." En 1633 les jurats
catholiques étaient : Joëli, curé de la ville,
de Last, curé de "St. Filie", Cocheron, curé
de St. Léonard, Berthe, curé de Choumyaque,
Bastie, curé de St. André, Deschamps,
curé de Lignacq, Gourd ancien conseil,
Dusseul, Jacques le Labat, Pierre Aubron,
notaire royal, et Jean Deschamps. Les
jurats protestants étaient : Pierre Genies
et Michel Jonchet, ancien conseil, Jean
Danglade, mécénas, Blanche Trameau,
Mathieu Bellières, Jean Boulorange,
Die Fargues, Jean Cappelle, Pierre
Rigaud, Blanche Calande, Charles
Lagrange et Jacques Couthon.

L'10 janvier 1635 une ordonnance
du duc d'Épernon désigne Elie de Bou-
neau, écuyer, seur de la Calade, Arnaud
Combabessouze et Michel Mouraizone,
comme consuls, "pour tenir le rang des
catholiques", et Jean Mestre et Jean Vidal

SHPVD

sins de Bouzey, du parti des protestants,
le 1^{er} Labat, catholique, est maintenu
dans ses fonctions; lad. ordonnance porte
qu'à l'avenir les conseils seront quatre
catholiques et deux protestants.

L'Administration et le clergé cherchent
à mettre la main sur la jeunesse et les
écoles, non sans résistance de la part des
consuls et de la junte. A propos d'un
sous Moquaud qui se présente comme
régent, une délibération du 29 novembre
1636 dit qu'il "soit examiné par les
ministres, affin de juger de sa capacité,
nonobstant le dire et l'exécution du Règne
Gauvin qui a reçus qu'il soit examiné
par les évêques, pères Jésuites et Recollets,
comme étant grandement capables
pour juger de lad. capacité".

In fine au pied d'une requête adressée au
duc d'Épernon par le catholique, un
ordonnance interdisant à ceux de la R.E.P.
de tenir des écoles publiques dans la ville;
lend. écoles devront être tenues par des catho-

ques qui recevront les gages attribués au
vant à eux de la Religion (30 décembre 1634).
Une décision du 30 mars 1640 fixe que «
l'avenir il y aura un régent catholique et un
régent protestant lesquels ne recevront aucun
gage de la communauté ; en 1644, ils feront
payés cependant payés par la ville ; en
1662, il n'y eut qu'un seul régent, le 1^{er} Ordoy,
également payé par la ville et qui recevra
tous les gages affectés aux régents « abandon-
né qu'il a beaucoup d'églises catholiques dans quelles
il ne reçoit aucun salaire ». Les Recollets qui
tenaient une institution de jeunes gens au coin
des rues actuelles de Ste Foy et de Louis Parker,
à gauche, en descendant à la rivière - recevaient
de la ville jusqu'à 500 livres de subvention annuelle
les guerres religieuses étant terminées, le parti
protestant n'existant plus au point de vue po-
litique, la grande affaire pour les protestants
étant de faire vivre leurs églises que les guerres
dites avaient fait affaiblis et c'est à ce moment
d'épuisement que le gouvernement de Louis XIV
va porter ses redoutables coups. Il agit d'abord de longue

SHPVD

main, insidieusement. Outre les dispositions générales, voici celles qui concernent la Réforme de M. Tugy :

Le clergé n'en contente pas d'inspirer aux pouvoirs publics des mesures d'ordre ! et de sévérité, il les prend lui-même, soit dans le domaine ecclésiastique, soit dans le ressort du pouvoir politique. Le 13 février 1645 l'évêque d'Agen ordonne que le chapitre de Conques fournira chaque année 300 livres pour les gages d'un prédicateur de l'Avant et de l'Arrière, ou qu'à M. Tugy "un ministre fasse d'ordinance sa résidence et y fasse le prêche deux fois la semaine durant toute l'année". A cette époque les prêtres allaient souvent écouter le prêche au temple et se permettaient même d'intromettre le prédicateur. On prêchait ordinairerement sur les halles, la controverse et un prêtre devait à refuser le sermon qui avait été prononcé le matin par le prédicant.

Le 16 août 1658 réquisition est faite contre L. & Duvergier, notaire, qui a fait entrer une charrette de blé dans la ville, le jour de l'Assomption, malgré les défenses faites à ceux de la R.P.R.

SHPVD

"de travailler ni faire travailler et jours à faire
commandé par l'église catholique."

Lors de l'élection d'Henri de Lombeau et
de Jean Maumond comme conseil, les
pouvoirs des seurs de Lamotte et Brillet sont
"prorogé" à cause du petit nombre qu'il y a de
catholiques dans la dite ville quant à présent.
(2 janvier 1664)

Le 14 janvier 1667, il est délibéré sur la
proposition suivante des seurs Corrèche,
curé de la ville : "Il est nécessaire d'im-
poser sur ladite ville certaine somme pour
la réparation de l'église paroissiale
de la présent ville, laquelle a été entière-
ment démolie pendant les guerres de
la religion et, depuis, le roy Louis XIV
fit bâti sur le fonds des rayons d'icelle une
petite chapelle, laquelle n'est pas capable
de contenir le nombre de catholiques qui
sont à présent multipliés"; il demande
également qu'une somme de 100 l. soit
attribuée, tous les ans, aux gages d'un prê-
cateur de l'Avent et au Catéchisme; le conseil
et jurats catholiques sont favorables à ce don.

SHPVJ

demandes; ceux de la R.P.R. y sont opposés.

Le 13 mai 1681 a lieu l'approbation d'un
contrat intervenu entre le curé et le syndic
de l'église, d'une part, et le syndic, ^{de l'église} d'autre,
concernant l'acquisition d'un jardin des-
tiné à l'établissement d'un cimetière catholique.

Arrêt du Parlement portant que "le nombre
des conseils, jurats de la R.P.R. de la ville
de Sainte Foy ne pourra excéder dans les
assemblées le quart des catholiques et que
celuy qui sera à la tête du Consulat ou des
assemblées et y fera les propositions sera
aussi catholique". (17 mai 1681).

Réduction à un conseil et à six jurats
le nombre de ceux de la R.P.R. qui feront
partie de la jurade. (11 juin 1681)

Réception d'un arrêt du Conseil ex-
cluant ceux de la R.P.R. du Consulat,
réduisant le nombre des jurats à 18, lesquels
devront être catholiques. (15 décembre 1681)

Délibération portant que le sieur Brecheau
sera destitué de procureur-syndic pour
faire élire ses enfants dans la R.P.R. bien
qu'il ait abjuré l'hérésie depuis deux ans.

SHPV

(3 avril 1682)

Relation de ce que Louis XIII l'ayant retrouvé
 la R. catholique dans cette ville il y a environ
 60 ans, y fit bâti une petite chapelle et établir
 enti le puy de la Fête Dieu, assista à la
 procession du Saint Sacrement, depuis
 lequel temps quelques catholiques restés
 de plénium en soi, s'y soient établis,
 parmi lesquels il n'y a pas plus d'une vingtaine
 de familles qui subistent honnêtement
 le reste étant des pauvres artisans et pêcheurs
 que le nombre de ceux de l'ordre R.P.R. excède
 de trente fois du moins celle des catholiques.
 que Sa Majesté, voulant fortifier et
 augmenter la R. catholique, auroit
 donné un arrêt... par lequel il ordonne
 que ceux de l'ordre R.P.R. seroient entièrement
 exclues du consulat et conseil royaux...
 attendu leur mauvaise administration.

Il est décidé d'envoyer une députation
 vers l'évêque d'Agen "pour le Supplier de
 vouloir agir au sein de Sa Majesté et la
 supplier... de vouloir transférer le priocel
 à Labourie en la present ville" pour plusieurs

SHPVD

raisons: "Un premier lieu, parce que cette ville,
 "après celle de Libourne, est la plus considérable
 "du district de la Gironde et la plus com-
 "mode; soit pour les officiers, soit pour la partie;
 "en second lieu parce que la justice est sié-
 "dans le plus médiocre état qu'envieroyelle
 "au royaume; en troisième lieu, parce que les
 "catholiques, qui y sont en petit nombre, seront
 "appuyés et soutenus par la présence d'un
 "coup de peine considérable et le nombre
 "des catholiques s'augmentera; et ceux
 "mêmes qui sont dans le dévouement d'abjurer
 "l'hérésie, se trouvant toutefois ce concert-
 "ront plus facilement; les principaux bâti-
 "geois huguenots seront même bien aise de
 "trouver occasion de se convertir en s'engageant,
 "eux et leurs enfant, dans les charges. En quatrième
 "lieu, on trouveroit des moyens pour rebâtir
 "quelque une des deux églises paroissiales guy
 "qui ont été démolies et rasées par ceux de
 "l'ord. R.P.R., n'ayant aujourd'hui pour toute
 "église paroissiale que la veue petite écha-
 "pelle, guy ne peut contenir la quatrième partie
 "des catholiques." (28 mai 1682)


 SHPVE

27 octobre 1682. Demande de destitution
du 1^{er} Brossard, procureur du Roi, à cause de ses
attachés avec ceux de la R.P.R.

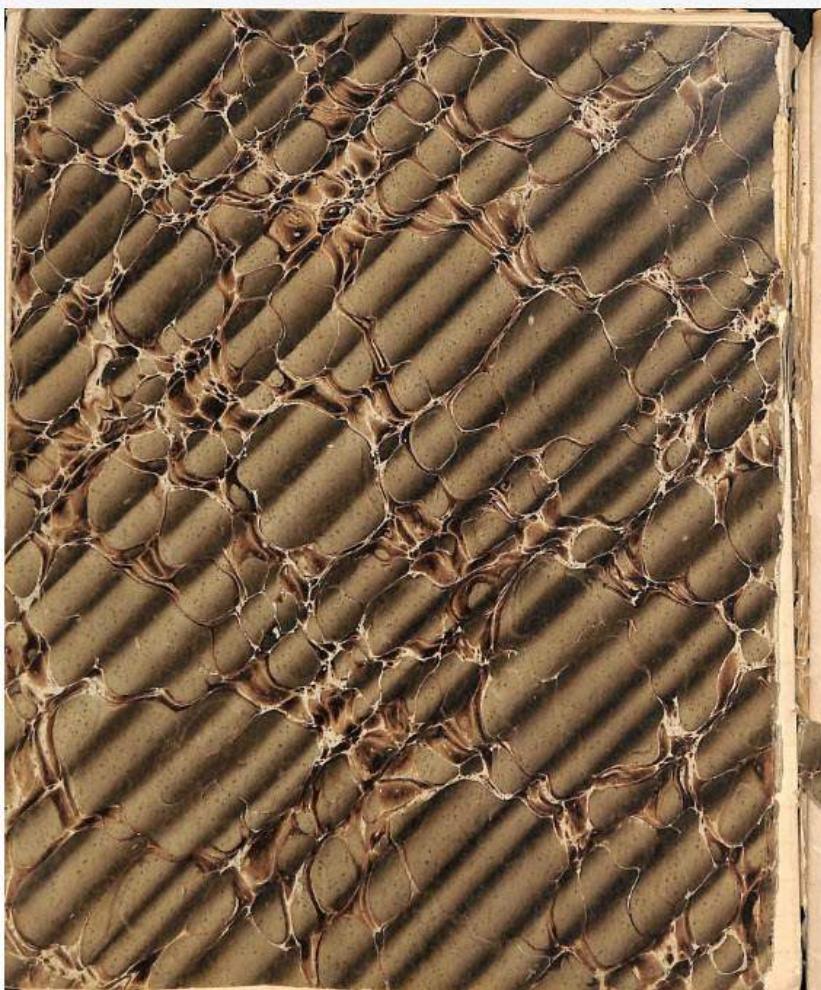
6 novembre 1682. Délibération portant que
les ministres et anciens de la R.P.R. seront assignés
en restitution du temple et de la cloche qui s'y
trouve, "comme ayant été le tout acheté
et édifié au denier public."

17 novembre 1682. Demande au roi de faire
procéder à une enquête sur la noblesse de
certain biens appartenant aux protestants.

30 mai 1683. Relation de ce que "les ministres
et anciens du concile de ceux de la R.P.R.
avec plusieurs bourgeois de lad. Religion P.R.,
procurent unaniment à Le Redde le
jugement de procès de leur temple et de la
sédition qu'ils firent après le premier voyage
de M^e Duvigneau, commissaire en cette ville
pour l'affaire du d^e temple."

Tous les plus futile protestes les temples
étaient démolis les uns après les autres, celui de
St. Troy qui par sa belle ordonnance architectu-
rale excelle la jalouse des catholiques ne
devait pas tarder à tomber. Par arrest du





98

parlement, siégeant à La Roche, en date de
2 juillet 1683, le temple fut condamné. Tardive
la démolition, se fit du 19 au 21 juillet. Le curé de
St. Troy. L'une des deux cloches fut brisée à
la rivière où elle fut probablement rentrée, et
l'autre, au son argente, fut donnée à l'église
catholique qui la possède toujours. Le curé de
St. Troy vint en procession jusqu'aux ruines
du temple et bénit une croix posée sur un
pilier réservé pour cet objet. Le pilier avec
quelque éclatées crûe encor dans la vieille
maison, N° 4, qui donne sur la place du
Marché. Comme on sait cette place du
Marché de la volaille est l'emplacement
du temple, et il y a très peu d'années qu'elle
s'appelait encore : Place du Temple, et la
rue qui la borde, rue du Temple. Voici
le Discours rendu de la procession du curé
de St. Troy.

"Ad perpetuam re memoriam.
"L'an mil six cent huitante trois et le vingt
d'août, nous avons toutes signé, sommes
allés avec une belle et nombreuse procession, depuis
l'église paroissiale de la présente ville jusqu'au

PVD

„masures du temple de ceux de la R.P.R. de
„la dite ville, où étant arrivé, nous avons bénit
„une croix qui a été posée sur un pylon du dit
„temple, réservé pour cet objet. Ensuite de
„laquelle bénédiction, le prieur Marcellin
„Desbois, récolé, a fait un beau sermon sur
„lesdites mesures. Aprés quoi, nous sommes
„retournés en procession à la dite église, en
„chantant un Ce Deum et l'Exaudiat, où
„étant arrivés, nous avons fini toute cette
„pièce cérémonie par une messe haute,
„pour rendre grâce à Dieu d'avoir délivré
„cette ville de l'exercice de l'hérésie par la
„démolition du dit temple, laquelle s'est
„commencée le dix-neuvième jour du
„présent mois et finit le vingt et unième.

„L'arrêt de la démolition fut donné
„par le Parlement de Guyenne, réuni à
„La Réole, le deuxième du mois de juillet
„dans un rapport de M. de Mirat, sur
„l'information faite par M. Duvigier,
„conseiller au Parlement, qui a assisté à la
„cérémonie et fait faire la démolition; des
„contraventions des huguenots aux États et

HPVD

"masures du temple de cœur de la R.P.R. de
 "la dite ville, où étant arrivé, nous avons bénit
 "une croix qui a été posée sur un pylône du dit
 "temple, réservé pour cet objet. Ensuite de
 "laquelle bénédiction, le prieur Marcellin
 "Desbord, récolé, a fait un beau sermon sur
 "lesdites mesures. Après quoi, nous sommes
 "retournés en procession à la dite église, en
 "chantant un Te Deum et l'Exaudcat, où
 "étant arrivé, nous avons fini toute cette
 "prière cérémonie par une messe haute,
 "pour rendre grâce à Dieu d'avoir délivré
 "cette ville de l'exercice de l'hérésie par la
 "démolition du dit temple, laquelle s'est
 "commencée le dix neuvième jour du
 "présent mois et finit le vingt et unième
 "L'arrêt de la démolition fut donné
 "par le Parlement de Guenne, leant à
 "La Réole, le deuxième du mois de juillet
 "douze, au rapport de M. de Mirat, sur
 "l'information faite par M. Duvigier
 "contrelles au Parlement, qui a assisté à la
 "cérémonie et fait faire la démolition, des
 "contraventions des huguenots aux Edits et

SHPVD

(1) *Le décret de Nantes*

Le 15 juillet 1681, "Déclaration du Roi":
 signé: "Andréault, curé de Sainte-Foy" (1)
 Le culte réformé était interdit même dans
 les maisons particulières. L'autorité est avec
 que les pasteurs tiennent séparément des réunions
 au loyer et prend pour enseigne le lion d'or et
 dans la "maison forte" de Calambertie, auxiliaire
 une enquête à lieu le 3 mai 1684; nous en con-
 naissions pas les résultats.
 Ce n'est pas tout: avec les ingénieries et les
 dérations de toutes sortes qui s'abattent sur les
 malheures protestants, les dragons par course
 op les villes et les campagnes pour forcer les
 conversions au catholicisme. Il y eut un temps
 dévastant - tel une lettre de cette époque - Paris
 et de ses environs, la compagnie de trouvaienne à St. Foy,
 et de desespérés et repoussés devant elle, la
 terreur et l'affroy dans tous ceux dont elle appro-
 chait.
 A la signature de la révocation de l'édit de
 Nantes (18 octobre 1685), le dragon et la pression
 gouvernementale avaient fait leur œuvre et un
 décret du 10 octobre 1683.

Mention antérieure à celles que l'on voit ici quelques unes que sont inscrites suivant :
 le 6 juillet 1632 mariage dans l'église de St. Omer avec alliance des deux Coutons ou Coutons fils de Jean Couton et de Jeanne du Horgneau de la tour, fiançailles de l'Annonay, avec une veuve Soria (ou Sorein) fille de Jean Soria et d'Isabelline de la prison de l'Annonay. grand nombre d'abjurations, l'échec produit; dans les archives communales, il y a dans les registres : E suppl. 5164. - G.G.1. registre 5165 " 2 " 5166 " 3 " 5167 " 4 " 5168 " 5 " 5169 " 6 " 5170 " 7 " 5174 " 11 " 5176 " 13 " 5207 " 44 " 5208 " 45 " 5243 " 78 tam 7 pieces 5242 " 79 " 4994 B.D.B. 8 registre.

Catharin Gramay, de Vallenueve de Rychagot,
 le 14 fevrier 1660, Elisabeth de Cholomaz, de
 Pincieul, âgée de 18 ans, Marie Bablot, de
 Coulbyrac, 2 abjuré dans l'église de St. Radegonde,
 le 13 aoust 1663. Catharine Sourin, des Tèves, 20 ans,
 fille de Martial Sourin et de Jeanne Duthote,
 le 23 aovil 1664, Jeanne Grenier, de Montagnac,



~~x Pierre de H. Pierre a abjuré dans l'église de Montageau le 28 dec. 1664.
cousu 1^{er} de la Couronne, le 3 janv. 1665. Marie
a abjuré dans l'église de St Lô de St Lô la Bataille sur Dordogne le 21
fevr. 1665. Pierre Cluray, natif de Conbras
le 18 mai 1665; Isaac Mezaire, de St. Amand
le 14 aout 1665; Suzanne Beaubou au native
d'Appelles, le 11 juin 1665. Guillaume
Bezemette au Montet, paroisse d'Ayppelle,
Anne Dupain native
de Vilaine le 28 fevr. 1665, le 2 sept. 1665; Jacques Puejat, de l'Isle
leur paroisse de Choumeyragues, le 22 mai
1666; Octave Ricard, de l'Isle, juridiction
de Chevion le 15 mars 1666; Fabien Boucher
a abjuré dans l'église de Rijol le 9 sept. 1666.
Jacques Martel le 23 mai 1666; Pierre Lemaire
de Rijol, a abjuré de Loulezon le 14 aout 1666.
Anne Dupain, née le 27 aout, fille de Pierre
Dupain et de Marie Bonneau le 28 juil.~~

~~Jeanne Bernard, née le 29 aout, fille de
François Bourard et de Jeanne Labadie (de
l'Isle) le 10 juil. 1667; Jacques Aya, dit Aya, en
1667; Simon Chaponnier, vigneron
de Rijol le 11 decembre 1667; Anne Dupain, de l'Isle
le 7 janv. 1668; Anne Dupain, de l'Isle, age
de 24 ans, fille de Pierre Dupain et de Marie
Bonneau, le 28 fevr. 1668; Marie Pouyade,
fille de Jean Ytiers le 7 juil. 1668; Marie Despina,~~

* Jeanne Gouraud fille
 de Jean Gouraud d'On
 Marquise de St. Quentin,
 le 22 mai 1668 à Ruy
 âgée de 22 ans, fille de Bernard Despin et
 de Marie Merubert des Lées, le 13 mai 1668.
 Estelle Deymier, de Cloulat ? le 27 decem-
 bre 1668, Anne Deymier de Cloulat ? le 25 mars 1669.
 Marie Vigouroux le 19 mai 1668; Isabeau Leyen
 le 11 nov. 1668, elle se marie ensuite avec François
 Cabot, chanoines Marguerite Dupuy, le 26 avril
 1669, demoiselle Marie de Tonacelle; veuve
 de Jeanne Bouan fille de Jean André Vial de la Valade, le 28 sept. 1669.
 * Marie Robineau et sonne
 Cornélie Robineau, le 16 décembre 1669; Marie
 issue d'Appelot, le 11
 février 1670 à Ruy.
 Vignau le 1^{er} janvier 1670, Claude Vallez
 le 6 sept. 1670; Pierre Berlent a abjuré dans l'église
 de Rodez le 1^{er} nov. 1671, oblation, sonna
 Chapel de Arques, paroisse de Doulizon, le 4 avril 1672;
 Jean Malappon et Isabeau Garbet, mari et femme
 ont abjuré dans l'église de Conet le 26 juillet 1672,
 Samuel de St. Juste de Doulizon et Marie de
 Lestang, sa femme, le 31 octobre 1673, Marguerite
 Vallez, le 7 avril 1674, Jeanne Bérard, le Chau-
 meyraque, âgée de 26 ans, fille de Jean Bérard et
 de Marie Maugiron, le 13 juin 1674, Jean
 Crucat, de Doulizon, le 24 juin 1674, Marie Char-
 mardon le 18 avril 1675, Jeanne Paris, d'Alphonse
 le 16 juin 1676, Marie Carbonneau, de Flacq, le
 Suite au cahier N° 4 fil



suite d'une partie de l'acte 1

29 aout 1676; Jeanne Carbonneau le 31 aout 1678;
 Daniel Couillet de Laplant, le 12 fevrier 1679; Marie
 Gorin le 25 mai 1679; Marie Bourrin de St. Omer
 le 7 juillet 1680; Jean de Mont le 26 sept. 1680.
 Jean Lurian de Marqueron, le 14 octobre 1680;
 Marguerite Alary le 17 nov. 1680; Pierre Martel
 le 10 decembre 1680; Silvie Marechal le 26 janv.
 1681. Marie Dumas le 9 fevrier 1681; Marguerite
 Boivie le 30 mars 1681.

Jérôme Lurian, l'imprimeur, qui avait publié
 des ouvrages de controverse, ne sut pas résister
 à l'entraînement général, et abjura lui aussi;
 il mourut à Sainte-Foy.

Les abjurations étaient reçues soit par les prêtres
 séculiers, soit par les Recollets, dans certains cas,
 surtout quand il y avait lieu de prendre des mé-
 nagements à l'égard des postulants, les prêtres se
 transportaient en dehors de la paroisse de St. Foy.
 L'intendant de la généralité de Bordeaux
 et l'évêque d'Agen, Jules de Marcaud, qui
 joua un grand rôle dans l'histoire des abju-
 rations de Sainte-Foy, cherchaient à frapper
 les populations et à les entraîner tous la press-
 ion des circonstances. Déjà l'établissement

SHPVD

• cela compris au tiers saint-lacrement avait été
"accordé par l'évêque le 9 septembre 1681" pour
bavarder avec les Recollets à faire disparaître
l'hérésie, mais il fallait un acte éclatant, une con-
version en masse pour sauver le peuple. Un quel-
quelhomme, nommé de Grand fond,² influent par
sa position et qui avait été pendant plusieurs an-
nées "le chef" du Consulat, fut secrètement
gagné au catholicisme avec quelques autres.

Le 24 août, (1685) Jules de Mazarin, évêque
d'Agen, M. de Rieu intendant de la province de
Guyenne, avec le président Durigut, se rendirent
à Sainte-Foy. Les bourgeois protestants furent
convoyés à l'Hôtel de Ville, où M. d'Agen
leur adressa un discours pour les exhorter à entrer
dans le giron de l'Église romaine; alors le sieur de
Grandfond s'avance et déclara qu'il était
convaincu des vertus de la religion catholique
et prêt à abjurer son hérésie. Puis, pour sceller
cette déclaration, l'évêque le conduisit à l'église
avec quelques autres bourgeois qui se joignirent
à lui dans son apostolat.

Les autres avaient répondu aux exhortations
du prélat d'une manière si passive qu'on jugea

(1) Archives de Sainte-Foy, registres de 1681-1683.

(2) de la paroisse de St-Avit-Sénieur, Mondon, croisons-nous, déjà noté plus
tôt le Grandfond habite la Bourgogne Région de Bourgogne, en 1713.

La conférence du tiers saint sacrement avait été
accordée par l'évêque le 9 septembre 1681¹⁾, pour
travailler avec les Recollets à faire disparaître
l'hérésie, mais il fallait un acte éclatant, une con-
version en masse pour fiducier le peuple. Hugon-
tel homme, nommé de Grandfond,²⁾ influent par
sa position et qui avait été pendant plusieurs an-
nées³⁾ le chef⁴⁾ du Complot, fut véritablement
converti au catholicisme avec quelques autres.

Le 24 août, (1685) Jules de Marthon, évêque
d'Agen, M. de Rist, intendant de la province de
Guyenne, avec le prévôt Duret, se rendirent
à Sainte-Toy. Les bourgeois protestants furent
convoyés à l'Hôtel de Ville, où M. d'Agen
leur adressa un discours pour les exhorter à rentrer
dans le giron de l'Église romaine; alors le sieur de
Grandfond s'avança et déclara qu'il était
convaincu des vérités de la religion catholique
et prêt à abjurer son hérésie. Puis, pour sceller
cette déclaration, l'évêque le conduisit à l'église
avec quelques autres bourgeois qui se joignirent
à lui dans son apostolat.

Tes autres avaient répondu aux exhortations
du prélat d'une manière si vaste qu'on jugea

(1) Archiv. de Sainte-Toy, registre de 1681-1683.

(2) de la famille du prévôt du Marthon, bourgeois, nous croyons nous être à propos
d'un de Grandfond habitant à Bourgogne Maronne à Oléacelle, en 1713.

prudent de les convoquer encore le lendemain. Le premier
conseil Danglade proposa à ses concitoyens d'em-
brasser sur le champ la religion catholique; tous
acceptèrent, sauf deux, et immédiatement l'acte
de jurade fut dressé⁽¹⁾

Sur la proposition faite par le conseil Danglade,
premier conseil, de l'assemblée qu'il fut faite, le
jouz d'hijs, par le conseiller de Roi, intendant
dans cette province pour répondre aux intentions
de sa Majesté, qui desire la réunion de tous ses
sujets dans la religion catholique..., tous les
soubzsignis ont esté d'avis et résolu d'embrasser
la religion catholique..., de renoncer à l'heretie de
Calvin, dans laquelle ilz avoit vécu jusqu'en
présent par le malheur de leur naissance, après
les exhortations qu'il ont reçues, en particulier
et en publicq, de le conseiller M. de Massacron,
évêque et Comte d'Agen, qui s'est transporté
dans cette ville pour ce sujet.

Voici les noms au nombre de 23, voici ceux
que nous avons pu déchiffrer: Vicoileau,
Brisson, ou peut être Brichon, leuc Mesle,
Bralapouge, Joffre, Holland, Morellon,
Vallot, Blanchard, Lachise⁽²⁾ (26 aout 1685)

⁽¹⁾ Carte. f. 34 et 35.

⁽²⁾ Archives du St. Esq. E suppl. 4994 - BB 2 Registre - grand in 4° 342 feuillets et E suppl. 5241.
- GG 78 (divise) - 57 pièces.

" Le curé Andrault adressa quelques paroles de felicitations aux nouveaux concubis et les conduisit en procession à l'église des R.P. Recollets pour donner à cet acte politique " le sceau de la religion ". L'évêque d'Agde fit un discours pathétique dans lequel il mit en parallèle l'acte de jurade qui les ramenait dans l'église avec celui de leurs pères qui avaient accepté l'herésie ; il mit fortement son auditoire, regardant lui-même le premier des larmes de joie ."
 " Son discours fini, il donna l'absolution à tous
 " à toute cette assemblée, revêtue de ses habits ponctueaux, ayant de mèche en tête et au poing à la main ."
 " C'était un triomphe pour le catholicisme et
 " On put croire un moment que les dévots avaient porté leurs fruits . Il ne restait plus à Saint-Troy que quelques protestants consternés qui devaient subir les observations de l'évêque . L'intendant de Languedoc, revenu de Bergerac, en apprenant le succès de leur visite, rapporta lui-même les faits à Louis XIV qui, devant le grand exemple que leur devrait être donné . Andrault rapporte que, le lendemain après, la ville et le pays environnant rentrèrent dans le sein de l'église et, à son exemple, les villes voisines, de sorte qu'on peut dire que la

¹⁾ Archives de Tain-l'Hermitage, 1684-1690, relation du curé Andrault.

concession de la ville de Saint-Troy a servi de modèle
aux villes huguenotes de la province de Guyenne.⁽¹⁾

Après cet acte général d'abjuration on trouve
encore dans le même registre GG 18 l'abjuration
du sieur de Fontenoy, Sieur de Charnay,
la date du 11 septembre 1685.

La Suite des cahiers N° 4, à la page qui
commence au commencement du XVII^e siècle...

SHPVD

⁽¹⁾ Corr. p. 36.

Chapitre VII.

Au commencement du XVII^e siècle, on trouve de nouveaux pasteurs. M. M. Pierre Hespéroux depuis 1600 jusqu'à 1644 ~~vers 1600~~
1603 à 1624 Ben Misaubin vers 1600
 jusqu'à 1637 et Bessotis, de 1603 à 1620.

M. Alphonse Lagarde
 dans sa Description de
 l'église réformée de
 l'Agenais, p 126.
 M. que Bessotis
 ministre de St Tey
 Bessotis, avec l'ordre
 Hespéroux également
 pasteur à St Tey de
 son ordination
 le 20 juillet
 en juillet 1594.

Pierre Hespéroux, né en Béarn, vers 1575,
 est mort à St Tey vers 1644, pasteur distingué,
 il fut député au tiers état de Lapey, en 1603 il
 échut à l'évêché en 1617, envoya à laisser
 le France comme vicaire de la diocèse d'Angoulême.
 Il y prononça un harangue remarquable.

En 1608, la Basse-Gascogne député Hes-
 péroux à l'assemblée politique de Jargeau,
 étaient présents à cette assemblée : François
 de Subigny qui avait été fait prisonnier à
 la bataille de Coutras, et délivré par la force
 La Corbiade, vocet au parlement de Bordeaux
 En 1619, avec le marquis de Châteauneuf et
 le baron de Castelnau, il fut député de la
 "Basse-Gascogne à l'assemblée politique
 de Roanne, et en 1620, à celle de La Rochelle
 qui le chargèrent de diverses missions. Le
 dernier il fut vice-président à deux reprises.¹⁷

17. Baaq. - France protestante

SHPVD

Jean Misraïbin est l'auteur d'une
 "Apologie pour l'Angequie de la Religion
 "L'ignoré couronnant prématurément un
 "lettre intitulé "Réalité à un quelqu'un
 "cherchant à résolte pour le révolue sur ce
 "sujet. Item, la Réfutation d'une répon-
 "se à la dite lettre, par un docteur mo-
 "nyme, sous le nom du même quelqu'un
 "par Jean Misraïbin, ministre de la paix
 "de Dieu, en l'église de Sainte-Barbe,
 "Barbe-Barbe par Hierosme Maran
 "1623." C'est le premier ouvrage connu
 "sortant des preses de Maran. Misraïbin
 "engagé écrit : Conformité de croissance
 "de l'Augustin et des luthériens reformateurs
 "doctrine de St. Jérôme et de la Cène comme
 "appert par la Réfutation d'autre
 "intitulée : "Le triomphe de l'achristie"
 "Ce livre, un in 8, fut imprimé à St. soy
 "en 1626 par Maran. Nous connaissons
 "aujor de Jean Misraïbin le "catalogue de
 "l'ouvrage présentant sa nature, ses marques
 "et son auctorité. Tuguel et respondre
 "aux doctrines de l'Eglise romaine et

SHPVD

principalement aux condamnes. Villeneuve et l'Eve Seuron. Sur Jean Mistraubin (longeoir membre de la Société de Dieu en l'église de St. Foy). Ce livre écrit à Armand de Caumont, marquis à la Force un an - 14, fut imprimé à St. Omer en 1628. Une ordre sur Mistraubin par Abel Tonard, sieur de Roquedor, est imprimée en tête du volume.

En 1626, Jean Mistraubin fut élu à la "assemblée nationale de Caen qui le chargea d'aller inspecter les églises de la 'Côte-de-l'Orne'".¹⁾

Dans l'"Orfèvrerie de la ville de Sainte-Foy" dressé en 1629, la maison et le jardin de Mistraubin "membre de la 'parole de Dieu'" figuraient dans le quartier du Bourquet. Il eut deux fils pasteur : Léni, Jean Mistraubin, devint St. Foy, comme pasteur de jorat, de 1655 à 1659, Royons nous, puis l'exécue. L'autre frère, Jacques, n'eût St. Omer, vers 1626, jusqu'à son mariage avec Marguerite de Montcaud et à Neuvidan.

En 1623, on trouve le pasteur Hervé Bouet, en 1620, il enseignait à Châlons et à Villeneuve-en-Maas. François protestant.

Un "messis à la pâture de Montcaud
en XVII siecle" nous ne savons si c'est le même
que celui de St. Toy.

On remarque dans les archives de la main
une "gratification à M. Salletot, ministre,
l'abent été mis sur le relquat de par
l'ancien collecteur des tailles" (5 mars 1643)
Il s'agit probablement de Pierre de
Salletot, frère aîné du pasteur général
de Lartier, et qui a été pasteur à Esquel;
aurait-il été pasteur à St. Toy ou cette grati-
fication qu'en un accord du vice-tailleur des
services qu'il aurait rendus en venant d'E-
quel à St. Toy?

Il est probable que Mesmebon père
mourut en 1637 car on trouve encore cette
même année M. L'oyon Jean
Constantin et de Moncaud sous
ce savons à peu près rien sur le pasteur

L'oyon monsieur qu'il était à St. Toy en 1639.
Il y a bien un Jean L'oyon pasteur à Bordeaux
qui se réfugie en Angleterre à la révocation
de l'édit de Nantes, mais était ce l'ancien
pasteur de St. Toy? Il aurait été bien âgé.

SHPVD

SHPVD

éiant au pasteur Constantin, tout ce que nous en savons c'est que il était marié avec demoiselle Françoise Héspéren, ce qui fait supposer qu'il était pasteur de Jastres le et non. Ses documents de l'époque appartiennent à la famille d'Urgier, disent que Françoise Héspéren, devient "veuve de feu maître Jean Constantin, membre de la Parole de Dieu grand maître, et des bonnes avec un Jean Vidal baron, et marchand à St. Fay. Elle avait pris de St André le Cablange un préau où se sépara de celle du St. Vidal par un chemin où alors se prenait aussi le droit de passer "avec bœuf et chevrette à pied et à cheval", ce que lui confiait l'honorable veuve, et quoique ils furent tous les deux réformés, un procès s'engagé le 14 novembre 1643. On voit par cette date que le mariage de Jean Constantin fut célébré à St. Fay. de Moncaur y fut gardien de 1627 à 1645.

Le 14 septembre 1644
en l'ordre formel de
Not. à St. Fay

Nous ne savons sur Jacques Pivard (1644-1666) que ce pasteur de St. Fay en dépit de 1644-

au synode national de Charenton. C'est à l'ancien pasteur Le Castelion qui s'y trouvait en 1611 et 1637.

Jean Alba, qui fut probablement de la même famille que l'abbé Alba, mais de Bergerac en 1614 fut pasteur à Thizy de 1645 à 1650. Ses talents et ses vertus lui avaient acquise une haut réputation.

Néost à Connac en 1620, il fut choisi en 1623 pour représenter la province de la Gascogne au synode de Charenton, à qui les églises de Bordeaux et d'Agen le demandèrent à la fois pour ministre. Il fut accueilli à cette occasion jusqu'au prochain synode national, c'est-à-dire pour trois ans. Confondu dans son office, il fut député une seconde fois pour la Gascogne au synode national d'Aix-en-Provence en 1637. Quelques années après l'ordination de Néost l'appela auprès de sa personne en qualité d'assesseur l'évêque d'Agen ne se sépara pas sans peine d'un pasteur qu'il estimait; cependant elle avait consenti à ce cédé au grand capitaine lorsque celle de la mort l'avait tout à coup appris à son départ.

SHPVD

en le demandant pour pasteur au syndic de Charenton
 que le lui accorda au consentement de Mademoiselle de Scudéry au nom de son père.
 car il fut auteur de quelques ouvrages
 de polemique qui ont ayant fait beaucoup
 partie de leur intérêt. Dans son Héologie
sur les sacrements de l'Eglise Sainte Toy,
 1636, in 8° il démontre les assertions intro-
 ductives faites par l'Eglise romaine dans la doctrine
 et les rituels du baptême et de l'eucharistie.
 Son Apologe pour le sacrifice de la messe
 (ainte Toy, 1636, in 8°) fait ressortir les
 différences notables qui existent entre le
 sacrifice eucharistique de l'ancienne Eglise
 et le sacrifice de la messe. Cela sur
 le très bizarre récit de la Cène.
 (Montauban, 1635, in 8°) il combat le jésuite
 César de Araucourt et s'attache à démontrer
 les nombreux erreurs qu'il a commises.
 L'autre pièce du colloque de Bar-le-Duc
 tenu en 1680, sont inscrits comme auteurs
 le sainte Toy, Vienne Regnac et Corron.
 Nous dirons entre parenthèses que d'après
 cette pièce le chiffre des communions de l'Eglise
 1600. sans noter cela.

SHPVD

l'aurait à deux mille.

Etienne Rigaud, pasteur à St. Fay de 1650 à 1667, versait au parlement à l'usage et aux Jours, (en 1650), en 6 francs en 1639 et 1644. Il possérait lorsqu'en 1650 il vendit une partie de la ferme de Lévi, une ferme moyenne, qui d'après le rôle des tailles de 1667 contenait 13 journées et un quart pour lesquelles il payait 11 livres, 6 sols; "en 1675 il vendit 50 journées de vin et encasse de ce chef 675 livres, somme assez considérable pour l'époque" (1).

Son autre propriété était située à Martel, paroisse d'Eygurande, et contenait 93 journées et demi, plus 23 encas. Il était probablement originaire de la vallée de la Dordogne.

Enron, ou Enron, Maron, Maron, était déjà dans l'Aude en 1654, et y resta jusqu'en 1672. L'abbé Desclées d'Ispouville, "mais non dans ses foches" à Sainte-Foy-le-Comte, il a été moine et cherche les moyens d'en sortir avec succès (2). Cette intervention d'un homme peu recommandable n'est appuyée d'aucun fait. Les archives nationales nous apprennent qu'il fut député, pris du roi par la Dame Gismonde (3).



(1) Collection de la Société de l'histoire du protestantisme français, n° 11 de 1902.
 (2) Recueil des documents de l'atelier public par M. le baron Charles Cochet.

911

Encre Noire Pen

Encre Noire
Encre Rose Pen

Oller 2 Pal. 1^o Seite
Sennheiser
Leybold
Röhm
Leibnitz
Lindenthal
Münchener
Wetzel



